



# La lettre du bois de Champagne-Ardenne



LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDE POUR LA VALORISATION DU BOIS

## ÉDITORIAL

**L**a seconde transformation du bois est bien le maillon de la filière Forêt-Bois à encourager. En effet, l'utilisation du bois en ossature ou en intérieur dans la construction est l'assurance d'ajouter à cette matière les plus values nécessaires à la propriété forestière et ses gestionnaires, à la pépinière, l'exploitation forestière, l'entreprise de travaux forestiers, le transport, la scierie, la parqueterie, la menuiserie et la mise en œuvre. L'intérêt général de notre filière se trouve bien là.

Sous le charme de réalisations rares, la demande de maisons ou bâtiments bois est pourtant bien réelle. Mais l'offre ne correspond pas toujours à la demande. Nombreux sont les investisseurs pourtant très intéressés qui hésitent encore devant une offre non structurée, peu sûre de ces produits et de ces délais.

Les entreprises de la région oeuvrant sur ce créneau ont beaucoup de défis à relever. Les chefs d'entreprise surchargés doivent structurer et former leurs équipes, investir dans du matériel moderne, proposer des solutions techniques efficaces aux clients, respecter les réglementations diverses, etc. La tâche est lourde mais intéressante pour l'entrepreneur car le marché existe bel et bien.

Bien sûr la deuxième transformation régionale touche beaucoup d'autres produits finis n'entrant pas dans le champ de la construction. Elle est bien entendue du même intérêt pour la filière Forêt-Bois.

Valeur Bois et son équipe est à l'écoute de tous ces besoins et s'efforce de mettre toutes ses compétences pour aider ce maillon indispensable à la valorisation et à la promotion du bois. La mise en place d'actions concrètes concernant l'innovation, l'information ou l'accompagnement en partenariat avec nos financeurs régionaux vont dans ce sens. N'hésitez pas à nous contacter.

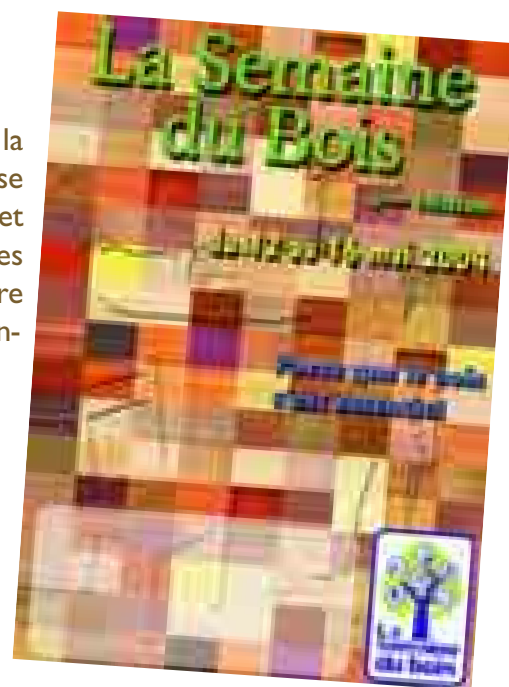
Votre bien dévoué Président.

Jean-Michel CUSSEY, Président de VALEUR BOIS

## LA SEMAINE DU BOIS

Pour la quatrième année consécutive, la filière forêt-bois française se mobilise pour faire découvrir les richesses et la diversité de nos forêts, les multiples facettes du bois et pour faire connaître au grand public leurs métiers passionnants.

**La Semaine du Bois 2004**  
**Du 12 au 16 mai 2004,**  
*le bois sera à l'honneur  
en Champagne-Ardenne !*



## APPRENEZ À SAUVER DES VIES, DEVENEZ SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL !

Suite à des demandes de professionnels, Valeur Bois se propose de recenser les entreprises de la filière (et leurs salariés) souhaitant recevoir une formation aux premiers soins et une formation de sauveteur-secouriste du travail afin d'organiser des formations groupées, en partenariat avec les caisses de MSA de la région.

La formation « sauveteur-secouriste du travail » dure deux jours complets, durée nécessaire à l'acquisition des réflexes et gestes qui peuvent sauver une vie (en particulier lorsque l'on est isolé en forêt et que les secours tardent à venir).

Si vous ou l'un de vos salariés est intéressé par cette formation : contactez Valeur Bois (03 25 02 07 66 ) qui s'occupe d'organiser les groupes et de trouver les dates des sessions de formation.

## SOMMAIRE

↳ Éco-conception et opportunités d'affaires .....	p. 2
↳ Un Pôle Bois à Bazeilles .....	p. 3
↳ Délégation « cédants et repreneurs d'affaires » .....	p. 3
↳ Construisons durablement ! Sain ! et confortable ! .....	p. 4
↳ La semaine du bois 2004 .....	p. 5 à p. 8
↳ Poussières de bois .....	p. 9 et p. 10
↳ Séchage artificiel et chaufferie bois .....	p. 10 et p. 11
↳ Valeur Bois en actions .....	p. 12

# ÉCO-CONCEPTION ET OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

## ...❖ L'éco-conception, un concept à la mode ?

Pas si sûr... Derrière la thématique, les opportunités d'affaires qui se présentent à vous, industriels du bois, sont peut être méconnues. C'est l'État, à travers sa politique d'achat et d'équipement, qui se propose de montrer le bon exemple.

### « VERS UN ÉTAT EXEMPLAIRE, MOTEUR D'UNE SOCIÉTÉ ÉCO-RÉSPONSABLE »

Tel est l'objectif, ambitieux, porté par la Stratégie Nationale de Développement Durable. La prise de conscience de la nécessité d'agir pour un plus grand respect de notre environnement est à l'origine du développement d'actions concrètes, avec un exemple à suivre : celui de l'État.

D'ici 2005, 20 % des nouvelles constructions de l'État devront répondre à la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)\* ou équivalent et 50 % d'ici 2008. Parallèlement, les achats de biens et de services éco-responsables, c'est-à-dire plus respectueux de l'environnement doivent progresser ; des objectifs chiffrés étant prévus pour fin 2004. Ces achats liés à des activités tertiaires, très proches de ceux des ménages, doivent donc dynamiser et promouvoir l'offre d'éco-produits.

Cette politique se révèle comme une véritable opportunité pour les industriels de la filière bois, car de la construction (bâtiment, aménagement extérieur, agencement...) au mobilier (scolaire, professionnel, urbain...), tous les secteurs de la filière bois peuvent être concernés par les futurs achats éco-responsables.

### L'ÉCO-CONCEPTION : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR LA FILIÈRE BOIS !

Il convient aujourd'hui, pour vous industriels de la filière bois, de saisir l'opportunité du champ de l'éco-conception. En effet, pour une fois, cette démarche reste ouverte, dynamique et volontaire, et chacun peut construire son mode de conception, répondant à ses besoins, à partir de son

outil de production, ses produits, sa matière première, son parc machine...

Il ne s'agit pas d'une contrainte supplémentaire, mais plutôt une possibilité de différenciation de vos produits.

Se différencier ? par rapport à qui ? Peut être par rapport à ceux qui, dans certains pays, ne peuvent pas revendiquer une gestion saine de leur activité, donc difficilement prétendre à une quelconque éco-conception.

Vue au travers du prisme des marchés, soutenue dans l'effort par les pouvoirs publics, répondant à une demande accrue des consommateurs pour la préservation de l'environnement, cette chance nous paraît unique de profiter de l'occasion pour accentuer la notion de « valeurs associées » à nos produits « bois ».

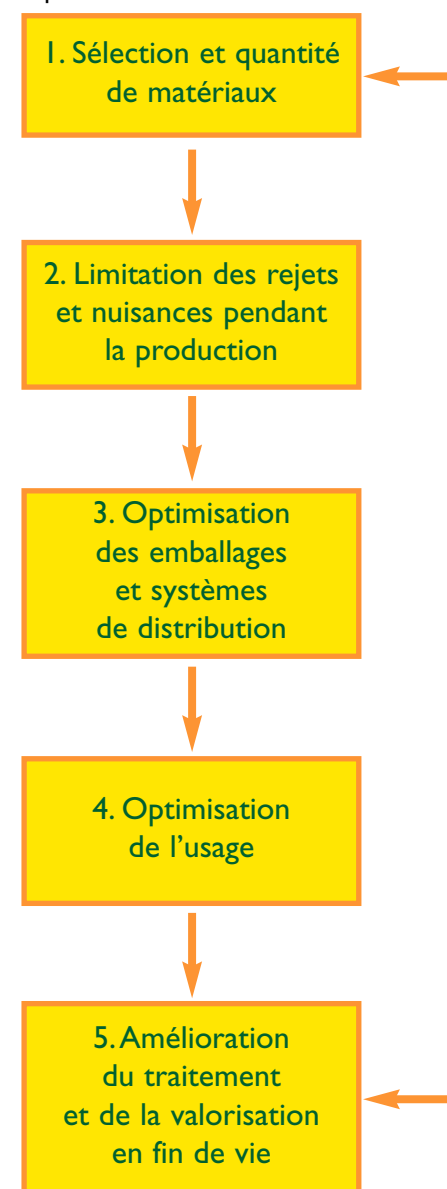
A nous de jouer et d'imaginer l'éco-conception qui vous convient.

### PRINCIPE DE L'ÉCO-CONCEPTION

Les produits répondant à cette demande – les éco-produits – sont le fruit d'une démarche volontaire et préventive : l'éco-conception. Sans fausse idée préconçue, elle permet de sélectionner les solutions techniques les plus respectueuses de l'environnement lors de la phase de conception d'un produit. Cette réflexion, adaptée par chacun en fonction de ses objectifs et besoins, aboutit à la conception ou re-conception de produits ou services à faibles impacts négatifs sur l'environnement.

La méthode d'éco-conception fait intervenir tous les acteurs (fabricants, consommateurs, distributeurs), considère tous les impacts réels et potentiels (sur l'eau, l'air,

génération de déchets, bruit...). La vision globale de l'ensemble du cycle de vie du produit permet des améliorations à chaque étape :



Marc LEMAITRE  
CRITT BOIS Epinal / Tél. : 03 29 81 11 70

\*voir article p.4

## POUR PARQUETERIES, MENUISERIES, SCIERIES :

Vend compacteuse GROSS, GP GENUS TYP II, état neuf, Production de granulés à partir de copeaux secs : 50 mm de diam, débit horaire 60 à 90 kg / h (dépendant de la matière), moteur de 7,5 kW, 400V, 50 Hz. Prix intéressant

Contact : Valeur Bois

## Un « Pôle Bois » à Bazeilles

« Réunissons-nous pour mieux faire face à des marchés serrés et une concurrence de plus en plus accrue » : de cet esprit est né le projet d'un « Pôle Bois » à Bazeilles dans les Ardennes.

### L'IDÉE DU « PÔLE BOIS » :

L'idée est de rassembler des entreprises aux activités complémentaires sur une même zone industrielle. Ces entreprises peuvent aussi bien appartenir à la filière bois qu'à ses filières « connexes » comme la logistique, la manutention, etc.

Le but de ce regroupement est de

- > faciliter la coopération,
- > créer des synergies,
- > trouver des nouveaux débouchés pour les produits et les sous-produits,
- > réaliser des projets communs.

Ce regroupement d'activités sera une vitrine pour la filière bois en Champagne-Ardenne.

### POURQUOI BAZEILLES ?

La zone industrielle de Bazeilles, à côté de Sedan, qui a été retenue pour accueillir ce « pôle d'activités bois » présente de nombreux atouts. Outre son emplacement stratégique au « cœur de l'Europe » et au bord des vastes forêts du massif de l'Ardenne, elle profite d'un excellent accès autoroutier et ferré : elle se trouve au car-

refour de l'A203 et de la RN58 (qui rejoint directement le réseau autoroutier belge) et dispose d'un accès direct à la ligne ferroviaire Calais – Bâle.

Ayant obtenu le label régional « Parc d'Activités de Référence », la zone de Bazeilles garanti un aménagement de qualité, ainsi que tout un dispositif d'aides à la localisation.

### UN EXEMPLE À SUIVRE

D'autres régions utilisent déjà avec succès la carte du « pôle d'activités bois ». Prenons l'exemple d'un « Pôle Bois » dans le Jura : Tout a commencé avec quatre jeunes scieurs qui se sont regroupés pour s'approvisionner ensemble en matière première. Ce projet étant couronné de succès, ils ont développé leur coopération : ils viennent de créer une usine commune d'éléments contré-collés.

Egalement vous trouverez au sein de ce « pôle d'activités bois » un constructeur de maisons à ossature bois, qui fait du séchage à façon pour une scierie voisine. Grâce à cela, la scierie peut livrer des éléments de charpentes prêtes à assembler. Le cons-

tructeur de maisons en bois, de son côté, bénéficie d'un partenariat avec un bureau d'études techniques qui a mis au point un système d'assemblage de poutres de grande portée par vissage et boulonnage, fabriquées par le constructeur de maisons en bois.

Grâce à ces différents partenariats, les entreprises du « pôle d'activités bois » bénéficient d'une meilleure communication et valorisation de leur production ainsi que d'une rentabilité accrue. Ils ont aussi pu renforcer leurs moyens techniques et élargir leurs marchés.

### CONTACTEZ-NOUS

Afin de promouvoir cette zone d'activité industrielle, Katharina SCHONE, engagée par Valeur Bois en janvier 2004 pour s'occuper spécifiquement de ce dossier et basée à Charleville-Mézières, est à votre écoute.

**Katharina Schone**  
Chargée de mission  
« Pôle Bois de Bazeilles »  
**VALEUR BOIS**  
Chez CAP Développement  
36, cours Aristide Briand  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES  
Tél. / Fax : 03 24 53 28 84  
E-mail : [katharina.schone@valeur-bois.com](mailto:katharina.schone@valeur-bois.com)

## UNE DÉLÉGATION « CÉDANTS ET REPRENEURS D'AFFAIRES » EN CHAMPAGNE-ARDENNE POUR VOUS AIDER À TRANSMETTRE VOTRE ENTREPRISE



**Chaque année, plusieurs dizaines de milliers d'entreprises économiquement viables disparaissent, faute d'avoir su assurer leur pérennité dans le cadre d'une transmission préparée.**

**En Champagne-Ardenne, comme sur l'ensemble du territoire, la transmission d'entreprises est un enjeu essentiel pour la pérennité du tissu économique et pour l'attractivité de la région.**

### EN CHAMPAGNE-ARDENNE

La mobilisation de l'Etat et de la Région Champagne-Ardenne, du monde économique (le MEDEF Champagne-Ardenne, la CRCI et les CCI) a ainsi favorisé l'implantation d'une délégation régionale CRA. Leurs réseaux ont été engagés dans une action commune, à travers CRA Champagne-Ardenne, pour :

- Sensibiliser des chefs d'entreprise à la préparation de leur succession,
- Rapprocher cédants et repreneurs,
- Favoriser la réalisation de diagnostics préalables à la transmission,
- Former et accompagner les repreneurs.

### PLUS PARTICULIÈREMENT, DEUX ACTIONS SONT PROPOSÉES :

#### 1. MODULE DE FORMATION

Des stages de formation comportant 6 modules destinés aux repreneurs d'une durée de 4 semaines et 40 heures de suivi pendant un an dont 80 % financé par le Contrat de plan Etat/Région.

#### 2. DIAGNOSTIC

La possibilité pour les cédants de faire réaliser un diagnostic confidentiel de leur entreprise par la SODIE, dont 80 % financé par le Contrat de plan Etat/Région.

La délégation Champagne-Ardenne, sous la responsabilité de M. Pierre STAAT, compte actuellement 6 autres délégués, ayant chacun une zone géographique.

### Délégation Champagne-Ardenne

7 bld Foch  
BP 2732 / 51058 REIMS CEDEX  
Tél. : 03 26 46 18 36  
Fax : 03 26 46 18 35  
e-mail : [cra.champardenne@wanadoo.fr](mailto:cra.champardenne@wanadoo.fr)  
[www.cra.asso.fr](http://www.cra.asso.fr)

# ..... Construisons durablement ! Sain ! Et confortable !

C'est en 1992, depuis la conférence de Rio, que la préoccupation environnementale appliquée à l'urbanisme et à l'architecture a donné naissance à diverses méthodes dans plusieurs pays européens. En France, initiée par le Plan Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA) par le biais d'opérations expérimentales, la qualité environnementale dans la construction est connue sous le sigle « HQE », c'est-à-dire Haute Qualité Environnementale.



Centre de tri des déchets de Fumay (08)  
Bardage Aulne non traité - sans entretien



Photo prise sur site août 2003  
Opération « domaine Pastural » Epernay



Image B.U. Croix-rouge à Reims (51)

L'association nationale HQE, qui a déposé le sigle « HQE », est née en 1996 à l'issue du programme « Écologie et habitat » initié par le PUCA et s'est développée grâce aux travaux de l'ATEQUE.

## QU'EST-CE QU'UNE OPÉRATION À QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ?

L'association HQE a permis de définir formellement la qualité environnementale qui « correspond aux caractéristiques du bâtiment, de ses équipements (en produits et services) et du reste de la parcelle de l'opération de construction ou d'adaptation du bâtiment qui lui confère l'aptitude à satisfaire les besoins de maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur et de création d'un environnement intérieur confortable et sain. »  
(QEB - Référentiel n° 1)

« Concevoir un bâtiment sain et confortable pour l'Homme en harmonie avec son environnement ».

Les initiatives de développement de la démarche HQE® sont très diverses. Par exemple, on peut citer la Champagne-Ardenne où le Conseil Régional a élaboré,

avec un certain nombre de partenaires, au premier rang desquels l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une charte régionale pour le développement de la qualité environnementale des bâtiments qui réunit vingt-six acteurs publics et privés engagés dans des actions de promotion de la démarche.

Prévu dans cette Charte et porté par la Fédération du Bâtiment de Champagne-Ardenne, un pôle de compétences de la « qualité environnementale des bâtiments » est créé depuis 2002. Agent de développement et centre de ressources, il aide tous les porteurs de projet HQE®, Maître d'ouvrage, Architectes et Entreprises à chaque phase des opérations, il développe des formations, crée un site Internet ...

Aussi, la Région et la délégation régionale de l'ADEME Champagne-Ardenne peuvent aider financièrement les maîtres d'ouvrage pour l'étude et l'investissement.

## DE NOMBREUSES RÉALISATIONS EN CHAMPAGNE-ARDENNE :

Aujourd'hui cette région compte plus de 30 opérations référencées HQE® réalisées ou à venir :

• La Maison de pays des Crêtes Pré ardennaises (08),

- La Piscine et la STEP de la Communauté de Communes d'Epernay (51),
- Le Siège social de la SA Mon Logis à Ste Savine (10),
- La Résidence étudiante et le collectif Pierre Brossolette de l'OPAC de Troyes (10),
- Le Complexe structurant, de Charleville-Mézières (08),
- La Résidence des Petits Ponts de l'OPAC des Ardennes (08),
- ...

## ET LE BOIS ?

Une attention toute particulière est portée au bois (ressource renouvelable, puits de carbone, image 'écologique'...) Toutefois, dans la démarche HQE nous devons nous interroger sur :

- sa provenance (Km parcourus, sa certification PEFC, son FSC...),
- son traitement (CTB Pt+, Acerbois... au mieux pas de traitement),
- son coût (entretien et investissement)
- sa durabilité ...

**CONTACT :**  
Pôle Qualité Environnementale  
de la construction / Sandrine LONCQ  
21 rue Andrieux BP2738  
51060 REIMS Cedex  
Tél. : 03 26 48 42 06  
loncqs@champagne.ffbatiment.fr



*Pour la quatrième année consécutive, la filière forêt-bois française se mobilise pour faire découvrir les richesses et la diversité de ses forêts, les multiples facettes du bois et pour faire connaître au grand public ses métiers passionnants.*

## La Semaine du Bois 2004



**Du 12 au 16 mai 2004**  
le bois sera à l'honneur en Champagne-Ardenne !

**CETTE ANNÉE ENCORE,  
GRÂCE AU SOUTIEN  
DE L'ETAT  
ET DU CONSEIL RÉGIONAL,  
LA CHAMPAGNE-ARDENNE  
RÉPOND « PRÉSENTE »  
POUR LA SEMAINE  
DU BOIS 2004,  
AVEC PLUS  
DE 30 MANIFESTATIONS !**

Deux grands types de rendez-vous sont donnés aux petits et grands pour découvrir de diverses façons notre filière et ses richesses :

- une quinzaine d'animations spécifiquement organisées pour les scolaires : visites en forêt, animations dans les écoles, visites d'entreprise...
- une quinzaine d'animations ouvertes à tous, de la visite d'entreprise ou de chantier à des conférences et débats, en passant par deux salons, un arboretum en fête, des expositions...

## → DÉTAILS DES PROJETS

### Ardennes

#### 1 TROISIÈME SALON DE LA CONSTRUCTION BOIS ET DES MÉTIERS DU BOIS ET DE LA FORÊT

Lieu : COSEC de Signy l'Abbaye  
Dimanche 16 mai : de 9 h à 17 h

L'association Pôle Bois Ardennes a choisi le thème de la Construction Bois pour cette troisième édition. Plusieurs constructeurs et négociants seront présents sur le salon, avec maquettes de maison, et exposeront différentes techniques de construction. La forêt ne sera pas en reste : des démonstrations sont prévues et le public pourra s'essayer à la conduite d'engins forestiers !

#### 2 LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE : UN PROJET EXEMPLAIRE À VENDRESSE

Lieu : Vendresse  
Mercredi 12 mai, après-midi

L'Agence Locale de l'Énergie des Ardennes vous invite à mieux connaître la filière bois énergie des Ardennes au travers un cas exemplaire d'utilisation de cette énergie renouvelable à fort potentiel. Cette découverte se fera au cours d'une conférence et des débats à Vendresse.

#### 3 DE L'ARBRE À LA PLANCHE, VISITE GUIDÉE DE LA SCIERIE MONATTE

Lieu : Vendresse

Mercredi 12 mai à 14 h 30

En partenariat avec l'Office du Tourisme des Crêtes Pré-Ardennaises, M. et Mme Galland vous ouvrent les portes de leur scierie pour vous initier aux secrets de la transformation des arbres en planches.

#### 4 DÉCOUVERTE DE LA GESTION D'UNE FORÊT PRIVÉE

Lieu : Ville sur Lumes

Jeudi 13 mai : de 9 h à 16 h 30

A Ville sur Lumes, M. Hosteau propose à 6 classes de Charleville de faire une visite guidée de sa forêt,

d'environ 80 hectares. Accompagné par M. Drouhin du CRPF et Mlle Billard de Valeur Bois, M. Hosteau transmettra sa passion de la gestion forestière à la jeune génération.

#### 5 A LA DÉCOUVERTE DE LA FORÊT DOMANIALE DU MONT DIEU ET DE SON PASSÉ MONASTIQUE

Lieu : Forêt Domaniale du Mont Dieu

Vendredi 14 mai, après-midi

L'ONF accueillera pour un après-midi hors du commun les élèves de CMI/CM2 de l'école d'Haraucourt pour leur faire découvrir l'histoire de la forêt du Mont Dieu et de ses moines chartreux, qui pourront compléter ainsi le travail de l'opération « A l'école de la Forêt ».

#### 6 ECOLE BUISSONNIÈRE AVEC L'ONF EN FORÊT DE SIGNY L'ABBAYE

Lieu : Forêt Domaniale de Signy l'Abbaye

Vendredi 14 mai

L'ONF accueillera pendant un après-midi les élèves de l'école de Villers le Tilleul qui pourront s'émerveiller sur les trésors de la nature, mais aussi sur le travail des forestiers qui gèrent et cultivent cette forêt.

#### 7 DU SEMIS À LA PLANCHE, DÉCOUVERTE DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS PAR L'ÉCOLE DE NOUZONVILLE

Lieu : Sedan et Bazeilles

Vendredi 14 mai

Au cours d'une journée complète, des élèves de CMI/CM2 de l'école de Nouzonville pourront découvrir la filière forêt-bois des semis et de la gestion forestière (visite de la forêt Domaniale de Sedan avec l'ONF) à la transformation du bois en planches (visite de la scierie REITZ).

### Aube

#### 8 « L'ART BÔ », L'ARBRE EN FÊTE À L'ARBORETUM DE CROGNY

Lieu : Les Loges Margueron

Samedi 15 mai de 15 h à 23 h

Le lycée forestier et le CIEBA organisent une manifestation culturelle et artistique autour de l'arbre à Crogny. Plusieurs animations sont prévues : valorisation du milieu naturel et la forêt, sensibilisation au respect de l'environnement et à l'adoption d'un comportement éco-citoyen, découverte des métiers de la forêt et de l'utilisation du bois, expositions d'œuvres d'art, illuminations de l'arboretum...

#### 9 VISITE D'UN CHANTIER DE CONSTRUCTION BOIS

Lieu : Troyes / Mercredi 12 mai à 15 h  
M. VALENTIN, charpentier-architecte vous invite à visiter un chantier de rénovation d'une demeure champenoise et discuter avec lui de son métier, de sa passion et du bois dans la construction.

#### 10 L'ÉCOLE CHARPAK À LA DÉCOUVERTE DE LA FILIÈRE BOIS ET DE SES MÉTIERS AVEC LE CIEBA

Lieu : scierie Tarteret, Estissac

Mercredi 12 mai matin

Au cours d'une matinée, le CIEBA et ses partenaires du lycée forestier de Crogny feront découvrir aux élèves de l'école Charpak la filière bois au travers de la visite d'une entreprise en complément du projet « A l'École de la forêt ».

#### 11 A LA DÉCOUVERTE DE LA FORÊT DE SES MÉTIERS ET DE LA FILIÈRE BOIS AVEC LE CIEBA

Lieu : Les Loges Margueron

Jeudi 13 mai et vendredi 14 mai

Pendant deux jours, les CIEBA accueillera quatre classes pour leur faire découvrir en une demi-journée la forêt, ses métiers au travers d'animations ludiques et pédagogiques à Crogny.

### Haute-Marne

#### 19 QUESTIONS SUR LE BOIS CONSTRUCTION

Lieu : Chaumont

Vendredi 14 mai

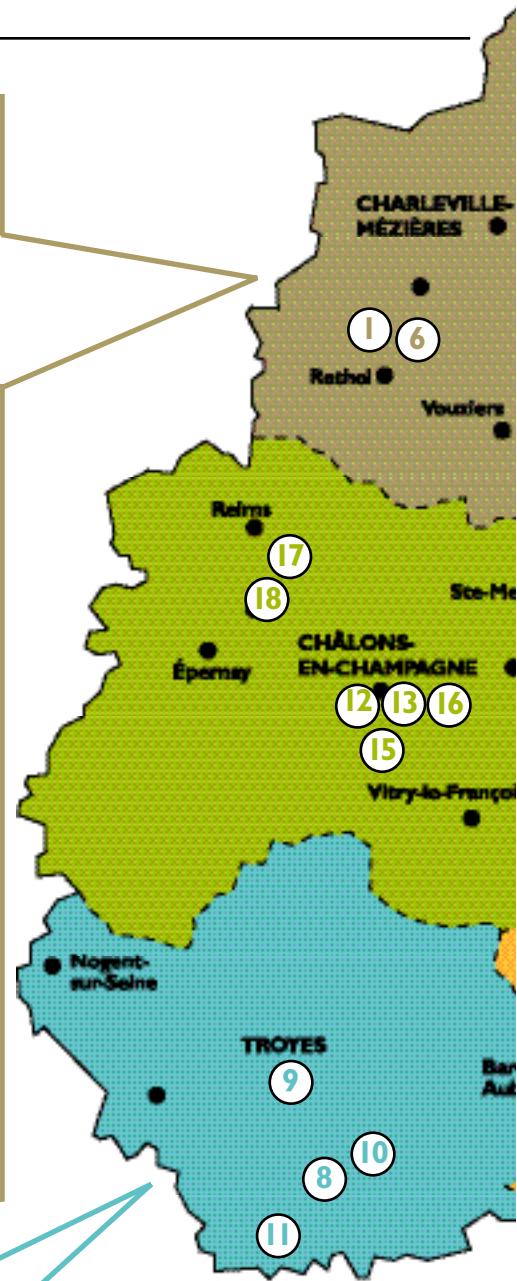
La Plate-forme technologique « Transformation du bois » organise une réunion technique sur la Haute Qualité Environnementale, la gestion des déchets et le marquage CE le vendredi 14 mai matin, au Lycée Charles de Gaulle de Chaumont. Cette réunion, qui sera l'occasion de répondre aux questions des professionnels sur des sujets d'actualité liés au bois construction, sera complétée par une visite guidée du site de formation MBOC et des démonstrations de différents produits et techniques de construction bois.

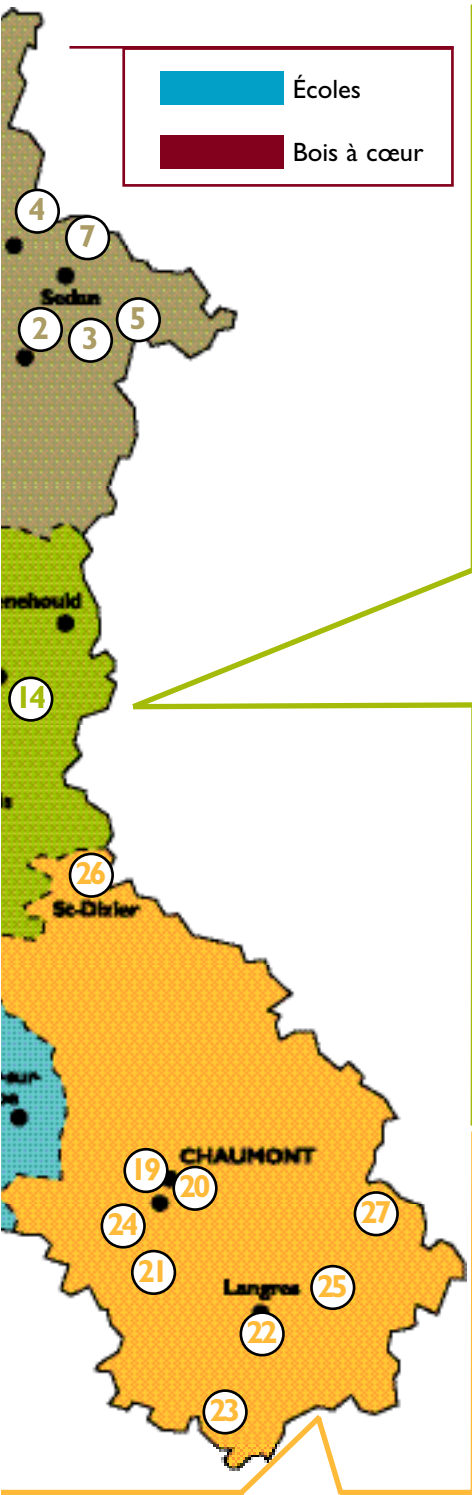
#### 20 RENCONTRES AUTOUR DE LA CONSTRUCTION BOIS

Lieu : Chaumont /

Jeudi 15 mai de 15 h à 17 h

Le lycée Charles de Gaulle invite les professionnels à pour une après-midi d'échanges et de discussions autour de la filière bois. Au programme : une visite du





## Marne

12

### JOURNÉE RÉGIONALE, LE BOIS ET L'AVENIR

Lieu : Châlons en Champagne

Mercredi 12 mai, journée

Conférences à destination des élus, des collectivités et des professionnels, et ouvertes au grand public.  
- le Bois Energie : aspects économiques, techniques et logistiques, exemples de réalisations, perspectives et table ronde,  
- le bois et les innovations technologiques, dans ces aspects « matériaux », « machine » et « construction ».

13

### ANIMEXPO BOIS

Lieu : Châlons en Champagne

Du jeudi 13 au samedi 15 mai

Animexpo Bois change de lieu et vient à la rencontre du public au centre commercial Carrefour pour lui faire découvrir les réalités forestières et le convaincre de la modernité du matériau bois. Au programme : des stands et des expositions sur la forêt, la filière bois régionale, ses formations et ses métiers... Des animations et une tombola seront également organisées. L'exposition des concours régionaux se tiendra également à Animexpo Bois.

14

### DU BOIS POUR DES TONNEAUX, VISITE D'UNE MÉRANDIERE

Lieu : Le Vieil Dampierre

Mercredi 12 mai et Jeudi 13 mai à 14 h 30  
Profitant du programme « Bienvenue dans nos entreprises » organisé par la CCI de Châlons en Champagne, la Société « Les Merrains de France » souhaite faire connaître son travail original et ouvre ses portes au public pour deux visites passionnantes.

### LES TRANSFORMATIONS DU BOIS, LES ÉVOLUTIONS D'UN MÉTIER

15

Lieu : Poilly  
Jeudi 13 mai à 16 h 00

Venez découvrir les facettes de la transformation du bois et les évolutions de ces métiers passion-

22

### LA PROFESSIONNALISATION EN FORÊT, JOURNÉE « PORTES OUVERTES » AUX RÉCOLLETS

Lieu : Langres

Samedi 15 mai de 10 h à 18 h

Tout au long de la journée, soyez les bienvenus à la Maison Familiale et Rurale des Récollets pour visiter les expositions, observer les démonstrations et surtout pour rencontrer et discuter avec des jeunes en formation, des enseignants et des professionnels de la filière.

23

### DÉCOUVERTE DE LA MATERNITÉ DE LA FORÊT AUX PÉPINIÈRES FORESTIÈRES MOISSENOT

Lieu : Rivière les Fosses

Jeudi 13 mai

La pépinière Forestière Moissenot à Rivière les Fosses ouvre ses portes et accueille les scolaires parmi la multitude de graines et jeunes plants qu'elle abrite. Initiation à la nature, aux arbres et à leur culture ouverte également au public.

24

### VISITE GUIDÉE EN FORÊT DOMANIALE DU CORGEBIN

Lieu : Forêt du Corgebin

Samedi 15 mai de 9 h à 11 h 30

Les élèves de l'École primaire Jules Ferry de Chaumont feront découvrir à d'autres classes de Haute-Marne et à tous les visiteurs le travail de réhabilitation d'un sentier pédagogique auquel ils ont participé l'année dernière. Cette animation sera également

nants lors de la visite guidée de la scierie Gillery à Poilly. Vous serez accueillis et guidés par M. Gillery lui-même et par M. Buffa, conservateur au PNR de la Montagne de Reims. Visite gratuite/ inscription auprès du PNR.

### CONCOURS RÉGIONAUX DE DESSINS, PHOTOS ET OBJETS BOIS « A L'ÉCOLE DE LA FORÊT »

16

Lieu : Châlons en Champagne  
Du jeudi 13 au samedi 15 mai

Le réseau « A l'école de la Forêt » organise pour la seconde année des concours régionaux de dessins, intitulés « Arbres de Mots », « Montre-moi du bois » et « Objets de bois » pour les scolaires de la région. Ceux-ci seront exposés du 13 au 15 mai dans la galerie commerciale du Carrefour dans le cadre d'Animexpo Bois. La remise des prix aura lieu le samedi 15 mai 2004 dans l'après-midi.

### ÉCOLE BUISSONNIÈRE DANS LA MONTAGNE DE REIMS

17

Lieu : Commetreuil et Germaine  
Jeudi 13 mai et Vendredi 14 mai

Pendant deux jours, le Parc Naturel de la Montagne de Reims et le Centre Régional de la Propriété Forestière, invitent des classes de primaire à découvrir en petits groupes la multifonctionnalité de la forêt à travers différentes interventions et sorties en forêt.

### DE L'ATELIER À LA MAISON BOIS : À LA DÉCOUVERTE DE LA CONSTRUCTION BOIS

18

Lieu : Ambonay / Vendredi 14 mai

M. Dore et Appert Raulin, menuisiers-charpentiers, proposent deux visites guidées aux scolaires, mais aussi au grand public, pour leur faire découvrir leur métier, les techniques de construction bois et leur transmettre leur passion pour le bois. Après la visite de l'atelier de menuiserie de la SARL les Ateliers du Coteaux, les élèves et le public iront découvrir les étapes de la construction d'une maison à ossature bois sur un chantier voisin de M. Appert Raulin.

l'occasion de montrer le bois en tant que matériau, source d'emploi et de richesses.

### FÊTE DE LA FORÊT ET DU BOIS À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE BANNES

25

Lieu : Bannes

Jeudi 13 mai de 13 h 30 à 16 h 30  
Pour finir en beauté l'opération « A l'école de la forêt », les élèves de l'école de Bannes ont décidé d'ouvrir leur école à d'autres classes du département et au grand public pour leur faire découvrir la forêt, le bois et leurs métiers à travers 3 ateliers thématiques.

26

### DE LA FORÊT AU BOIS CONSTRUCTION AVEC L'ÉCOLE BROSSOLETTE

Lieu : Saint Dizier / Vendredi 14 mai

En guise de conclusion du projet « A l'école de la forêt », les élèves de l'école Brossolette invitent d'autres classes à partager leurs découvertes sur la forêt et à mieux connaître l'utilisation du bois dans le bâtiment grâce à l'intervention d'un artisan messager de la CAPEB.

27

### INVITATION À L'ÉCOLE DE LA FORÊT

Lieu : Serqueux / Vendredi 14 mai

Les élèves de l'école de Serqueux ouvrent leur école pour animer une présentation des activités réalisées dans le cadre de l'opération « A l'école de la forêt ».

plateau de formation « Maison Ossature Bois », un parrainage par les professionnels des promotions, discussions et échanges sur les formations proposées par la lycée, présentation des stages des élèves...

### DE LA FORÊT À LA CHAUFFERIE, LE VOYAGE DU BOIS POUR NOUS CHAUFFER

Lieu : secteur Arc en Barrois / Chaumont / Vendredi 14 mai

Au cours d'une journée, venez découvrir les différentes étapes du voyage du bois de la forêt jusqu'à la chaufferie : participez aux visites de chantiers de déchetage en forêt, puis à celle d'une chaufferie automatique au bois organisée par le pôle Bois Energie 52 de la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne.

## LA SEMAINE DU BOIS LUTTE CONTRE LES IDÉES REÇUES :

### NOS FORÊTS POUSSENT TOUTES SEULES : FAUX !

La forêt se gère et bien loin de l'appauvrir, l'exploitation forestière lui permet de se régénérer en continu, sans catastrophe. Un jeune plant n'occupe pas le même espace qu'un arbre adulte. Si on ne fait rien, les arbres vont entrer en concurrence, se gêner, leurs branches vont s'enchevêtrer et beaucoup vont dépérir. Il est donc indispensable d'exploiter régulièrement la forêt !

### LA FORÊT FRANÇAISE REGRESSE : FAUX !

La forêt recouvre plus du quart de notre territoire et elle conquiert chaque année, 30 000 nouveaux hectares ! Le volume de bois en forêt est en augmentation.

Avec 14 millions d'hectares, la forêt française est parmi les premières de l'Union Européenne.

### LES METIERS DU BOIS N'ONT PAS DE VÉRITABLE POIDS DANS L'ÉCONOMIE : FAUX !

Le bois se classe en 5<sup>ème</sup> position dans les échanges internationaux.

En France, la filière forêt-bois représente 500 000 emplois, 95 000 entreprises, 3% du Produit Intérieur Brut National.

### LE BOIS EST UN MATÉRIAU DU PASSE : FAUX !

#### Deux exemples parmi d'autres :

- Les portées de charpentes en bois lamellé-collé sont supérieures à celles des charpentes métalliques.
- Le plancher du T.G.V. est en panneaux de bois contreplaqué recouverts d'un revêtement plastique.

### UTILISER DU BOIS C'EST ALLER CONTRE L'ÉCOLOGIE : FAUX !

C'est le contraire, le bois est une ressource renouvelable.

C'est le matériau qui consomme, et de loin, le moins d'énergie pour être utilisé dans la construction, l'habitat, etc.

En France, un arbre abattu est toujours remplacé par plusieurs jeunes arbres, qui, en poussant, vont consommer le gaz carbonique de l'atmosphère et ainsi, lutter contre l'effet de serre.

Construire avec du bois, c'est à la fois « piéger » du CO<sub>2</sub>, faire des économies d'énergies et préserver les ressources naturelles de notre planète !

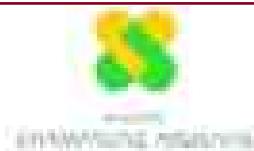


**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
CONCERNANT LA SEMAINE DU BOIS 2004,**

**CONTACTEZ VALEUR BOIS :  
AU 03 25 02 07 66 OU [valeur.bois@wanadoo.fr](mailto:valeur.bois@wanadoo.fr)  
[www.valeur-bois.com](http://www.valeur-bois.com)**



**Nous tenons à remercier tous nos partenaires, professionnels, porteurs de projets, financeurs, sans qui la Semaine du Bois ne pourrait avoir lieu.**



Ministère  
de l'Agriculture  
de la Pêche  
et des Affaires Rurales

## .....❖ **Poussières de bois :** une nouvelle réglementation en France

Une directive européenne (90/394/CEE du 28 juin 1990) a été rédigée pour protéger les travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes au travail. Cette directive a été modifiée deux fois, la dernière fois par la directive 1999/38/CE du 29 avril 1999. Cette dernière version déclare que les poussières de chêne et de hêtre sont cancérogènes, et qu'en vertu du principe de précaution, tous les bois durs (feuillus) doivent entrer dans le champ d'application de cette directive. En outre, elle fixe à 5 mg/m<sup>3</sup> la VLE (Valeur Limite d'Exposition professionnelle).

### LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE :

**La France a transposé cette directive, en décidant que :**

- les travaux exposant aux poussières de bois inhalables sont inscrits dans la liste des procédés cancérogènes (arrêté du 18 septembre 2000),
- la valeur limite moyenne d'exposition professionnelle (mesurée ou calculée par rapport à une période de 8 heures) sera 1 mg/m<sup>3</sup> (5mg/m<sup>3</sup> jusqu'au 30 juin 2005) (décret du 23 décembre 2003).

Il est à noter que ces dispositions s'appliquent à toutes les essences de bois (feuillus et résineux) et sont probablement plus strictes que celles rencontrées chez nos principaux concurrents européens : 3 mg/m<sup>3</sup> en Italie et en Belgique, 5 ou 2 mg/m<sup>3</sup> en Allemagne (selon l'âge des équipements).

Le fait que les poussières de bois soient reconnues dangereuses pour la santé des travailleurs implique certaines dispositions du code du travail, contenues en particulier dans les articles R 232-5-1 et suivants, et R 231-56-1 et suivants. Ces articles précisent l'ensemble des dispositions que l'employeur doit prendre pour limiter le risque cancérogène et pour en limiter ses effets sur les travailleurs (principes généraux de prévention).

**Certaines dispositions ne sont pas a priori applicables aux travaux exposant aux poussières de bois mais on peut citer, de façon non exhaustive, que l'employeur doit :**

- informer les personnels exposés du danger que représentent les poussières de bois, ainsi que le CHS-CT ; tenir une liste actualisée des personnels exposés, ainsi que

des fiches individuelles d'exposition, dont un double est transmis au médecin du travail, prendre des mesures pour le suivi médical des travailleurs exposés,

- prendre toutes les dispositions pour supprimer ou limiter ce risque, notamment en isolant les postes générateurs de poussières de ceux qui ne le sont pas, en nettoyant régulièrement les locaux,

– prendre des mesures de protection collectives, complétées si nécessaire par des mesures de protection individuelles ; fournir et assurer l'entretien des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.

**L'arrêté du 8 octobre 1987, relatif au contrôle périodique des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail, apporte les précisions concernant la vérification du respect de ces valeurs limites. Il précise en particulier que :**

- le chef d'établissement doit établir et tenir à jour une notice d'instruction (pour les installations neuves) et une consigne d'utilisation (pour toutes les installations),

– des contrôles périodiques doivent être réalisés portant sur le débit d'air, sur l'efficacité de captage du système d'aspiration... mesures et contrôles qui doivent être effectués une fois par an, et deux fois par an en cas de recyclage d'air dans les ateliers,

- ces mesures sont réalisées à l'initiative du chef d'établissement, par l'organisme de son choix.

Sont reconnues maladies professionnelles provoquées par les bois et les poussières de bois, un certain nombre d'affections dues aux poussières de bois (pour le détail contacter votre caisse d'assurance maladie).

### LES MESURES À PRENDRE :

Pour limiter l'empoussièrement et ses conséquences sur la santé des travailleurs, un certain nombre de mesures collectives, voire individuelles, doivent être prises.

**Il est d'abord indispensable de traiter l'assainissement des postes de travail par des mesures collectives (aspiration, ventilation). Des mesures simples permettent également de limiter l'empoussièrement des postes de travail, par exemple :**



suite >

**Réduire les poussières de bois, pas toujours facile pour les entreprises de la filière**

– capter les poussières au plus près de l'émission, en installant un capot bien conçu et positionné dans l'axe d'éjection des poussières et des copeaux,

– concevoir et entretenir le réseau d'aspiration et de filtration pour assurer une vitesse d'air au niveau du captage de l'ordre de 25 à 30 m/s,

– installer les éléments filtrants à l'extérieur des ateliers,

– proscrire les soufflettes et remplacer le balayage par des aspirateurs conçus pour être utilisés dans des atmosphères explosibles (sigle AtEx),

– séparer les postes particulièrement polluants des autres postes,

– limiter autant que possible le recyclage de l'air épuré aux seuls cas où l'économie d'énergie justifie réellement ce type d'installation, et ne recycler l'air que pendant les périodes froides....

Toutefois, dans les cas où les mesures collectives se révèlent insuffisantes, ou bien en attendant que des travaux d'amélioration soient réalisés (pour des périodes raisonnablement courtes), il est possible de les compléter par des mesures de protection individuelle notamment par le port

d'un masque anti-poussières (qui deviennent alors obligatoires et doivent être fournis par l'employeur, si possible de classe P3, avec une soupape d'expiration).

Il faut noter que ces équipements de protection individuelle doivent être mis à la disposition de tous les opérateurs qui en feraient la demande, y compris ceux opérant sur des postes où l'empoussièremment est inférieur à  $1 \text{ mg/m}^3$ .

Enfin, comme pour toutes les mesures de prévention, il est recommandé de présenter aux personnels concernés, les raisons de l'obligation qui est faite de porter ces masques. C'est un acte de protection de la santé, et à ce titre, la responsabilité de l'employeur pourrait être engagée en cas de maladie professionnelle si la consigne de porter un masque n'était pas respectée. Cette sensibilisation peut être facilitée et mieux comprise en intégrant l'ensemble des mesures prises pour limiter les risques liés aux poussières dans l'approche plus globale de la prévention des risques.

La présentation du document unique pour la prévention des risques professionnels, institué depuis plusieurs mois, peut être une opportunité pour montrer l'ensemble des travaux entrepris dans ce cadre. Les mesures de protection, collectives et individuelles, doivent y figurer.

## MÉTHODES DE MESURAGE DES POUSSIÈRES

Les méthodes de prélèvement et de mesurage des poussières dans les ambiances de travail diffèrent d'un pays à l'autre, mais elles sont généralement basées sur la pesée de filtres.

En France, les normes NF X 43-257 et NF X 43-259 précisent ces méthodes.

La plus courante consiste à installer un filtre sur une pompe dont le débit est réglé à 1 l/min. Ce filtre est installé sur un poste de travail ou sur un opérateur pendant une durée de 8 heures. Une pesée est effectuée avant et après exposition, la différence de masse correspondant à la quantité de poussières captées. Ces mesures doivent être réalisées au moins au 1/100 de milligramme et les filtres doivent être conditionnés (avant et après les prélèvements) pour éviter que des variations hygrométriques viennent fausser les mesures.

Le CIP-10 est un appareil destiné aussi à faire des prélèvements de poussières sur site. Également porté par l'opérateur, cet appareil dispose d'une coupelle rotative qui permet de piéger les particules en suspension dans l'air sur un filtre en mousse de polyuréthane. Les mesures se font ensuite par pesées de ce filtre.

**Renseignements complémentaires :**  
**M. Jacques JUAN – CTBA**  
**Tél. : 01 40 19 49 19**

## ..... Séchage artificiel et chaufferie bois : les enjeux de demain

Le 18 février dernier la Fédération Nationale du Bois (FNB), l'ADEME, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation de Pêche et des affaires rurales (MAAPAR) en partenariat avec Valeur Bois accueillait une quarantaine de professionnels à Châlons en Champagne pour une réunion sur le séchage artificiel dans le cadre de l'appel à projet carbone.

### LES ENJEUX DU SÉCHAGE ARTIFICIEL

M. de SARS, de la direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales (DGFAR), a rappelé en introduction l'intérêt du Ministère pour la filière bois et l'importance pour cette filière d'augmenter sa valeur ajoutée, notamment pour répondre à l'ouverture des marchés et aux nouvelles normes internationales.

Cette valeur ajoutée est bien entendu souhaitée par la FNB qui continue son implication auprès des professionnels en les infor-

mant sur l'évolution de leurs métiers. En effet, M. Costrel de la FNB souhaite que les entreprises de la filière puissent se positionner sur des marchés porteurs à valeur ajoutée, ce qui passe bien souvent par le séchage artificiel et parfois également par le rabotage.

Un bon exemple des enjeux du séchage artificiel pour l'accès aux marchés internationaux est la mise en place de la norme « NIMPI5 ». En effet, de plus en plus de pays imposent un traitement des emballages bois afin d'éviter l'introduction d'insectes sur leur territoire. Pour répondre à cette norme, seuls deux traitements sont possibles :

- le chauffage du bois à 56°C (température à cœur) pendant 30 minutes,  
- la fumigation au bromure de méthyle (produit dont l'utilisation risque d'être interdit d'ici 2005 !).

Le secteur de l'emballage étant un débouché majeur pour la filière bois, l'intérêt du séchage artificiel prend ici toute son ampleur.



**Palettes dans un séchoir pour un traitement thermique avant exportation**

Par ailleurs le séchage artificiel présente d'autres intérêts comme par exemple :

- une rotation plus rapide des stocks et la diminution du risque de détérioration du stock (fentes, éclatements) et donc la baisse des frais financiers,
- une image de marque plus moderne et technologique, une preuve de savoir-faire pour votre entreprise,
- une porte d'accès à des activités nouvelles comme l'usinage, le collage ou les bois massifs reconstitués,
- un moyen de valoriser ses sous-produits...

## LES DIFFÉRENTES TECHNIQUES DE SÉCHAGE ET CRITÈRES DE CHOIX

M. Chanrion du CTBA a présenté succinctement les principales techniques de séchage afin que les professionnels présents puissent avoir une vue globale des possibilités techniques existantes.

Le principe du séchage artificiel est de faire évoluer les paramètres température, humidité et vitesse de l'air, la pression pour accélérer le séchage du bois.

Les principaux procédés sont :

- **les pré-séchoirs** : ils permettent de « réessuyer » le bois jusqu'à 20 – 30 % d'humidité,

- **les séchoirs à air chaud climatisé** : le générateur thermique (gaz, fioul ou bois) est en amont du séchoir ou à l'intérieur de séchoir (brûleur) et, grâce à un système de ventilation, l'air chaud circule au milieu des bois à sécher. Les séchoirs à air chaud climatisés peuvent être utilisés avec différentes énergies. Dans le cas du gaz, les avantages sont la simplicité de fonctionnement et l'investissement « limité », mais le coût énergétique est élevé et variable dans le temps. Pour l'énergie bois, les contraintes sont liées au fonctionnement et à la surveillance de la chaufferie, mais le faible coût énergétique et la possibilité de valoriser ses sous-produits peuvent se révéler de réels avantages,

- **les séchoirs par pompe à chaleur** : dans ce cas, c'est un système de chauffage électrique qui réchauffe l'air circulant à l'intérieur du séchoir. Ce procédé a l'avantage d'être simple d'utilisation (une seule énergie, peu de surveillance), mais a un coût énergétique assez élevé et des temps de séchage relativement longs,

- **les séchoirs sous vide** : ici, c'est en faisant le vide que l'on fait évacuer l'eau du bois. Ce procédé est très rapide (de 3 à 6 fois plus) mais il nécessite un pré-séchage (bois à 30 % d'humidité à l'entrée du séchoir), consomme beaucoup d'énergie et constitue un investissement plus important que les autres types de séchoir. Ce procédé peut donc s'avérer utile pour les très



« Le séchage à l'air libre ne coûte rien ! ».

**Pas si sûr quand on prend en compte la durée d'immobilisation et la valeur des stocks !**

grandes sections ou les bois très humides, - **les étuves** qui servent surtout à éviter la coloration du bois (différent d'un séchage à proprement parler).

L'important est d'analyser pour chaque cas :

- les critères techniques : performances attendues, matériel, utilisation...
- les critères économiques : coûts d'investissement, coûts d'exploitation...
- les critères technico-économiques : valorisation des sous-produits, installations existantes...
- les critères environnementaux : intégration sur site, émission de gaz à effet de serre...

M. Chanrion a ensuite comparé la compétitivité du bois comme énergie de séchage par rapport aux autres énergies : une fois que l'on a décidé d'installer un séchoir artificiel, le choix de la source d'énergie est un facteur primordial.

En effet, la part de l'énergie dans le coût du séchage est très importante (de 60 à 90 % de l'énergie totale liée au séchage). Lorsque l'on sait que le séchage artificiel consomme 10 fois plus d'énergie que le sciage, on comprend l'enjeu d'un bon choix énergétique pour assurer la compétitivité du séchage artificiel.

Les différentes énergies possibles sont le bois (humide ou sec), le GPL ou le gaz naturel, l'électricité ou le fioul.

Les différents aspects à prendre en compte sont la disponibilité, le coût à court et à moyen terme, la facilité de mise en œuvre et l'impact environnemental et le pouvoir calorifique.

Compte-tenu du coût d'investissement supérieur pour une chaufferie bois et du coût plus faible du combustible bois, il existe un seuil de compétitivité : au-delà d'un certain volume de sciages à sécher, la solution bois est plus économique que la solution gaz. L'économie réalisée sur les char-

ges de fonctionnement permet alors de rentabiliser le surcoût d'investissement de la chaufferie bois.

En résumé, les principaux avantages de la solution bois sont :

- valoriser les produits connexes abondants dans les scieries,
- coût du combustible faible et stable dans le temps,
- indépendance économiquement de l'entreprise pour une part importante de ses consommations,
- avantages environnementaux.

## APPEL A PROJET ENERGIE-CARBONE

M. Bodineau de l'ADEME a ensuite présenté l'appel à projet « Plan Carbone 2004 ». Le but de ce plan, qui s'inscrit dans la perspective de réduction des gaz à effet de serre dans le cadre de l'engagement international contre le réchauffement planétaire, est d'aider les entreprises à investir pour valoriser les produits connexes sous forme énergétique dans le séchage ou le traitement thermique des bois.

Le principe de l'opération est simple : c'est à l'entreprise de faire une demande d'aide auprès de l'ADEME pour l'investissement de sa chaufferie bois et de fixer le taux d'aide demandé en €/tonne de CO<sub>2</sub>.

Les projets retenus recevront l'aide de l'ADEME pour la chaufferie et seront prioritaires pour l'aide des SERFOB sur les séchoirs.

Les dossiers sont à déposer auprès de la délégation régionale de l'ADEME avant le **15 juin 2004**.

*Avec toutes ces précieuses informations, gageons que les professionnels champardennais sauront saisir l'opportunité du séchage artificiel et du plan carbone.*

Afin que l'ensemble des professionnels et des partenaires de la filière forêt-bois de Champagne-Ardenne puisse accentuer leur participation à la vie de l'interprofession par leurs réflexions et leurs contributions, nous avons créé cette nouvelle chronique.

L'objectif de cette rubrique est de présenter une information synthétique sur les actions entreprises et sur les actions à venir, ainsi que sur les changements significatifs au sein de Valeur Bois.

L'équipe de Valeur Bois reste bien entendu à votre disposition pour recueillir vos remarques et répondre à vos questions suite à la lecture de ce numéro de la Lettre du Bois : n'hésitez pas à nous contacter.

## L'ÉQUIPE DE VALEUR BOIS :

Pour la première édition de cette rubrique, il est utile de faire le point sur les derniers changements au sein de Valeur Bois :

Suite à l'assemblée générale de juillet 2003, l'ensemble des membres du conseil d'administration a été renouvelé.

Comme indiqué dans le n°22, c'est Jean-Michel CUSSEY, gérant de l'entreprise HURSON dans la Haute-Marne, qui désormais assure la présidence de Valeur Bois, il succède à Philippe TARTERET.

Les salariés de l'interprofession sont répartis géographiquement sur chacune des préfectures des départements de la région Champagne-Ardenne, ce qui génère une proximité indéniable avec les acteurs de la filière.

### A CHAUMONT :

- > Jean-Georges COMBES : délégué général
- > Alice BILLARD : chargée de missions
- > Catherine PITOSET : secrétaire

### A CHÂLONS EN CHAMPAGNE :

- > Frédéric BOTHÉ : chargé de missions
- > Murielle RIOU : technicien forestier

### A TROYES :

- > François MEJEAN : technicien forestier

### A CHARLEVILLE-MÉZIÈRES :

- > Katharina SCHONE : chargée de mission

## QUELQUES ACTIONS

### TERMINÉES RÉCEMMENT :

Voici, présentées en quelques lignes, des actions mises en place, les 4 actions suivantes représentent seulement une partie de nos activités interprofessionnelles récemment finalisées par Valeur Bois :

- Promotion du bois dans la construction : le référentiel des construction Bois en

Champagne-Ardenne a été imprimé au printemps 2002. Depuis, des réunions d'information à destination des élus, des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'œuvre ont été réalisées afin de les sensibiliser à l'intérêt du bois dans la construction. Ce travail de sensibilisation continue en 2004 avec des actions lors de la 4e Semaine du Bois et de nouvelles réunions d'information prévues en juin/juillet. Si, vous aussi, vous avez à cœur la promotion du bois dans la construction, n'hésitez pas à nous communiquer les coordonnées de bâtiments ou de réalisations en bois remarquables afin d'étoffer ce référentiel.

- Formation et audit groupé pour la chaîne de contrôle PEFC : pour aider les entreprises de la région à répondre à leurs demandes de bois certifiés, Valeur Bois, en partenariat avec l'ACCF, a mis en place une action collective de formation et d'audit groupé pour la mise en place de la chaîne de contrôle PEFC. Chaque entreprise volontaire a donc pu suivre une journée de formation groupée en salle, recevoir la visite d'un formateur du CTBA pour 1/2 journée de conseils personnalisés et bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'audit groupé. Cette action collective a permis aux 20 premières entreprises certifiées de bénéficier de financements de l'Etat pour la partie formation et du Conseil Régional pour la partie « Audit ».

- Aide à la restructuration foncière dans la Marne : Valeur Bois a participé à l'amélioration de la structure foncière d'un massif forestier dans la Marne, en partenariat avec le CRPF, grâce à l'animation effectuée par un technicien forestier de Valeur Bois. En effet, après une phase importante d'animation auprès des propriétaires, plusieurs parcelles seront

échangées afin d'obtenir des parcelles plus grandes, permettant une meilleure gestion forestière.

- Le site internet de Valeur Bois : <http://www.valeur-bois.com> entièrement retravaillé afin de présenter un ensemble d'information plus riche et de faciliter la navigation. Notre site permet désormais de télécharger de nombreux documents (dont le référentiel bois construction, l'annuaire de la filière, les anciens numéros de la Lettre du Bois...), de déposer son CV ou de consulter les CV en ligne, d'être informé de l'actualité de la filière régionale, nationale et étrangère (flash d'information et copeaux de presse) et de trouver toutes les coordonnées des salariés de l'équipe Valeur Bois.



## LES PROJETS ACTUELS :

Cette lettre du bois n°24 comprend exclusivement la présentation de deux actions mis en œuvre par l'interprofession. Nos autres activités et actions seront exposées lors de prochains numéros.

### Actuellement :

- La 4e Semaine du Bois du 14 au 18 mai 2004 : cf cahier central
- La promotion et le développement d'un pôle industriel bois à Bazeilles : cf article p.3